



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
21	29	27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 février 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, MILAD Lydie donne pouvoir à RICARD Isabelle, LAFOND Emilie donne pouvoir à GROSSO Aurélie, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Didier, MORENO Manuel donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre

Conseillers Municipaux absents : SBLANDANO Bruno, SERAFINI Audrey

Délibération N° 26/14-

OBJET : CREATION DE POSTES

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, et d'arrêter en conséquence le tableau des effectifs.

Expose qu'il est nécessaire de créer les postes suivants, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Il est rappelé que, depuis le 1er janvier 2021, les nominations suite à avancement de grade sont prononcées, après inscription sur un tableau d'avancement annuel établi par l'autorité territoriale, par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle, au regard des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale.

Précise également que, conformément aux dispositions des articles L.332-8 et suivants du Code général de la fonction publique, ces emplois pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins du service le justifient ou lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par les textes.

Il propose à cet effet au Conseil municipal de procéder à la création des emplois suivants :

- Trois postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260205-DEL IB_26_14

Ces créations entraînent la modification du tableau des effectifs, lequel sera mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les emplois suivants :

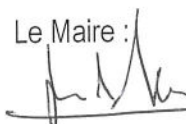
- trois postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à pourvoir à ces postes, le cas échéant, par des agents contractuels, et ce, dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le 9/02/2026

Et de la publication sur le site internet le 9/02/2026

ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260205-DEL IB_26_14